

## F3SCT du 25 novembre 2025

**Membre de l'administration présents :** Fabien Audy (DASEN), Marc Vauléon (secrétaire général), Laurent Drault (IEN, adjoint au directeur académique)

**Invités :** Karine Bellanger (Chef de pôle PRHAG -ex DIPPAG), Léa Subileau (AEMS), Marion Cailleau (Cheffe de bureau GRH), Frédéric Trocherie ( chef de pôle P3E), Christophe Métayer ( chef de service SVEL), Isabelle Huhardeaux, (Inspectrice santé et sécurité au travail ISST)

**La délégation FNEC-FP FO :** Cécile Le Bloa, Frédéric Gayssot, Evelyne Le Fellic,

**Les représentants du personnel :** FNEC-FP FO (3) – FSU (3) – UNSA (2) – CGT (2)

### La déclaration FO

#### Ordre du jour

Adoption des procès-verbaux séances 27 mars 2025 et 26 juin 2025

Information sur la nouvelle application “sorties scolaires 1er degré”

Programme de visites et propositions de GT thématiques

Point sur la protection sociale complémentaire

Point juridique sur le contenu des fiches RSST

Point sur les mesures de prévention des risques liés à la chaleur dans les établissements

Suivi du plan national de prévention des risques liés à l'amiante

Examen et approbation de la proposition de compte-rendu de la visite de l'école Bono Campo-Bonchamps

Bilan des accidents du travail et maladies professionnelles

Questions diverses

Tous les comptes-rendus sont disponibles ici : <https://snudifo-53.fr/chsct/>

**Le point sur les mesures de prévention des risques liés à la chaleur dans les établissements, demandé par FO n'a pas été traité.** La délégation FO a rappelé qu'elle souhaitait que cette question soit à l'ordre du jour d'une prochaine F3SCT. Ce le sera. L'UNSA a demandé la réunion d'un groupe de travail. FO n'est pas demandeur de ce type de réunion (GT) puisqu'ellesse contentent au mieux d'établir des constats, ne donnent lieu à aucun avis, aucun vote, et permettent parfois à notre employeur de se dédouaner de ses responsabilités. Nous ne manquerons pas de réaffirmer nos positions sur cette question hautement importante, tout particulièrement le rappel de la responsabilité de notre employeur en matière de protection de la santé du personnel et de prévention des risques.

**La prévention primaire :** c'est agir sur les facteurs de risques. L'objectif est de prévenir le risque à la source en se focalisant sur les causes ou les sources de risques psychosociaux présentes, pour les réduire ou les éliminer. Pour FO il s'agit de se concentrer sur toutes les réformes qui sont à l'origine de ces risques de plus en plus importants. La seule prévention des risques professionnels à mettre en œuvre est en priorité une prévention primaire qui tire le bilan des contre-réformes imposées, et qui prend en compte les revendications portées par la FNEC-FP FO.



## PV des 27 mars et 26 juin 2025

La réglementation prévoit que les procès-verbaux des séances soient envoyés dans un délai d'un mois aux membres de la F3SCT. La délégation FO s'est donc de nouveau abstenu sur leur adoption en raison du délai entre la tenue des réunions et le vote. FO est le seul syndicat à demander le respect de cette réglementation et c'est grâce à cette insistance que ce délai se réduit.

### Information sur la nouvelle application "sortie scolaire"

Bien qu'étant déjà en ligne, cette application sera en fonction à partir du 2 janvier 2026, pour le 1er degré uniquement.. Elle ne concerne que les sorties avec nuitée dont l'organisation nécessite actuellement des dossiers papiers très conséquents et très lourds à gérer et occasionnent des aller-retours écoles/administration s'il manque des pièces ou si des points sont non conformes. L'administration nous a précisé que les informations demandées seraient strictement identiques à celles du format papier. Dans l'application, il y aura une vérification automatique de ces éléments et l'envoi ne sera possible que si le dossier est complet. Sur ce volet, pour l'organisation et la constitution des dossiers de "classes découvertes" , l'introduction de ce nouvel outil nous a semblé intéressante puisque facilitant la constitution des dossiers et allégeant la tâche, notamment des directeurs et directrices.... Cependant, une partie relative aux autres sorties, c'est-à-dire les sorties obligatoires et les sorties facultatives sans nuitées, apparaît dans l'application d'origine. La délégation FO est intervenue pour signifier à l'administration que cette partie lui semblait inutile dans la mesure où ces sorties sans nuitée nécessitent uniquement l'autorisation du directeur. Dans ce cas, l'application ne présente aucun intérêt et complexifie la tâche ...ce que l'administration a reconnu ! Cette application ne pouvant être modifiée (elle est utilisée telle quelle dans une autre académie), les représentants FO ont demandé à ce que son périmètre d'utilisation soit clairement défini et que les directeurs et enseignants en soient clairement informés. Le lancement de cette nouvelle application fera l'objet d'une circulaire, d'un pas-à-pas et du renvoi du guide des sorties scolaires. Mme Delaunay et Mme Froc restent en charge de ce secteur à la DSDEN pour aider à la saisie des dossiers. (service / contact ?) Il faudra donc voir, à l'usage, si cette application simplifie réellement la tâche des directeurs d'école, ou s'il s'agit d'une nouvelle usine à gaz dématérialisée qui viendra alourdir encore la charge de travail.

### Programme des prochaines visites d'établissements

Le secrétaire général a annoncé une visite du lycée Réaumur/Buron au niveau académique. Nous disposons déjà de cette information via nos représentants à la F3SCT-A. Pour leur part, des membres de la F3SCT-D se rendront à l'école Jean Monnet d'Evron, au collège de Grez en Bouère, aux lycées professionnels de Château-Gontier et de Mayenne.

### Point sur la protection sociale complémentaire

La cheffe de bureau GRH a rappelé les délais et la procédure de création des espaces personnels sur le site de la MGEN. Elle a insisté sur le fait que, dans le mail que nous allons recevoir entre le 2 et le 4 décembre, la partie "affiliation" doit également être consultée par les personnels bénéficiant d'une dispense d'affiliation.

La FNEC-FP FO, non signataire de l'accord du 8 avril 2024, dénonce le caractère obligatoire de cette PSC et la séparation santé/prévoyance. C'est en particulier cette séparation qui fait que le coût de la PSC sera pour un certain nombre d'agents plus élevé qu'actuellement et pour la plupart équivalent, en dépit de la prise en charge de 50 % de la "cotisation d'équilibre", soit un peu plus de 37 € contre 15 € aujourd'hui. Un bel enfumage donc, mais qui détruit un peu plus la sécurité sociale et poursuit la marchandisation de notre système de santé. Les risques pour l'action sociale sont également bien réels car combien de temps faudra-t-il pour que le dispositif du fonds d'action sociale PSC ne remplace les aides gérées par les instances de l'Education nationale : Commission Nationale d'Action Sociale, Commissions Académiques d'Action Sociale, Commissions Départementales d'Action Sociale. Enfin, une grande incertitude règne sur le devenir de cet accord, conclu seulement pour 6 ans. Dans d'autres ministères, les mutuelles "historiques" se sont

vues remplacées par des fonds de pension lors de ces renouvellements de contrats. Pour toutes ces raisons, la FNEC-FP FO 53 a proposé au vote lors de cette séance l'avis suivant :

À compter du 1er mai 2026, les personnels de l'Éducation nationale seront tenus d'adhérer obligatoirement à la MGEN pour la couverture santé. Cette obligation supprimerait toute liberté de choix et entraînerait, pour beaucoup, un coût plus élevé pour des garanties souvent moins favorables.

Face à cette menace directe pour la santé des personnels, aux risques qui pèsent sur la prise en charge médicale des agents et sur leur situation sociale, la F3SCT de la Mayenne, réunie le 25 novembre 2025, demande :

- l'abandon de l'adhésion obligatoire au volet santé,
- l'abrogation de l'accord ministériel du 8 avril 2024,
- le renforcement des budgets de l'action sociale afin que toutes les prestations continuent d'être assurées aux agents en fonction de leurs besoins.

La F3SCT de la Mayenne considère que la santé et l'action sociale ne doivent pas relever d'une logique marchande puisqu'elles constituent des droits essentiels et fondamentaux.

Pour : FO

Contre : CGT, FSU, UNSA

FO invite tous les personnels du département à participer à la réunion organisée par le syndicat, pour comprendre les mécanismes et discuter de la façon dont mettre en échec ce nouveau scandale. ([INSCRIPTION](#))

## Point juridique sur les fiches RSST

Ce point faisait suite à la publication de plusieurs avis par la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs) qui rappellent, en plus de l'obligation d'anonymat, que "toute information pouvant être interprétée comme une mise en cause personnelle ne peut être communiquée qu'à son auteur et qu'elle ne peut donc pas être inscrite ou rester dans un registre d'accès public". À cette occasion, la cheffe de bureau GRH et l'AEMS ont rappelé la procédure suivie par la DSDEN quand une fiche est rédigée par un agent : si des noms sont cités, elles "caviardent" le texte mais cette opération génère l'envoi d'un message en avertissant l'auteur. Une procédure semblable serait donc mise en œuvre pour modifier les éléments permettant d'identifier un agent mis en cause. Les membres de la F3SCT ont demandé à ce que ces procédures soient inscrites plus lisiblement pour avertir les agents qui rédigeraient une fiche. Comme il s'agit d'une application académique, la demande sera remontée.

[Pour en savoir plus sur l'utilisation des fiches RSST](#)

## Suivi du plan national de prévention des risques liés à l'amiante

Nous sommes toujours dans la (longue) phase de recensement de la présence de DTA (Dossier Technique Amiante) dans les établissements scolaires du département. Au plan national, a été fixé un objectif de 95 % de réponses à la fin de l'année 2025. L'administration nous a informé que le taux de réponses était actuellement de 65 %. Rappelons qu'il s'agit d'un simple questionnaire à destination des directeurs pour leur demander s'ils ont connaissance de l'existence d'un DTA pour leur école. Un nouvel envoi va donc être fait pour augmenter le nombre de réponses.

Lors de la dernière F3SCT, le directeur académique avait expliqué avoir réuni les maires du département pour les informer de leur obligation légale dans ce domaine (obligation qui existe tout de même une trentaine d'années !). Il avait également indiqué qu'il serait demandé aux municipalités de se rapprocher des directeurs pour leur communiquer les informations concernant la présence de DTA. Nous avons interrogé l'administration pour savoir où en était cette procédure. Mme Subileau nous a répondu que ce n'était pas le cas car la priorité était d'obtenir les réponses des

directeurs d'école à l'enquête. Or, cette enquête (commencée nationalement en 2024) ne s'intéresse pas au fait que les mairies se soient mises en conformité avec la législation mais s'attache uniquement à savoir si le directeur a connaissance du DTA. Cependant, Mme Subileau précise que, lors de ses visites dans le cadre de l'élaboration des PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté), elle questionne systématiquement les municipalités sur le DTA. Rappelons que les maires ont, du fait du plan national, jusqu'en 2027 pour communiquer aux écoles la fiche récapitulative du Dossier Technique Amiante. Les choses avancent donc, notamment grâce à l'action continue de la FNEC-FP FO, mais encore beaucoup trop lentement.

La FNEC-FP FO de la Mayenne a fait de l'amiante un de ses combats depuis longtemps, et depuis maintenant 10 ans en Mayenne.

**Nous appelons les collègues des écoles construites avant 1997, en particulier les collègues Lavallois ou ayant exercé sur Laval, à prendre contact avec FO, pour connaître leurs droits, les faire valoir et être protégés. Comme pour plusieurs établissements dans le département, FO agit et obtient, comme c'est le cas très récemment pour les travaux réalisés cet été à l'école de Changé.**

### Notre journal spécial amiante

### Notre article amiante et DTA (mars 2025)

La FNEC-FP FO 53 appelle les personnels à participer massivement au stage amiante organisé le mardi 27 janvier à Laval, en présence de Nathalie Laclau de l'Association AVALE 13 (documentaire Vert de Rage...) - [Inscription](#)

## **Examen et approbation du compte-rendu de la visite à l'école Bono-Campo (Bonchamps)**

Le compte-rendu de l'administration était conforme aux constats effectués lors de la visite, qui portait essentiellement sur les conséquences de l'inclusion systématique sur les conditions de travail des personnels. A cette occasion, les enseignants avaient exprimé un besoin de formation supplémentaire et de temps de concertation, demandes qui apparaissent dans le compte-rendu avec des propositions de mise en œuvre. Il avait été aussi pointé un manque important d'AESH (178 h manquantes). A la demande de FO, l'administration va rajouter que le recrutement d'AESH pour cette école doit être une action prioritaire.

Ce problème de manque d'AESH concerne également beaucoup d'écoles mayennaises puisque 116 élèves notifiés seraient cette année non accompagnés, dont 31 avec des notifications individuelles (15 pour le 1er degré et 16 pour le secondaire).

Rappelons également que la FNEC-FP FO n'est pas demandeuse de davantage de formation sur la gestion des élèves "à besoins particuliers" pour les enseignants, ni de protocoles, et encore moins du déploiement des PAS (Pôles d'appui à la scolarité ou des DAR (Dispositifs d'auto-régulation). Pour nous, il s'agit là de fausses "solutions" (le gouvernement, génie en ce domaine, évoque même un plan de 50 000 solutions !) qui reposent toujours en premier lieu sur les personnels eux-mêmes. Le message qui leur est envoyé est : "Débrouillez-vous, faites avec vos moyens internes, adaptez votre enseignement ...", bref "aide-toi et le ciel ...t'aidera peut-être en tout dernier ressort"

[Lire à ce propos le compte rendu d'audience à Laval avec la ministre en charge du handicap](#)

## Bilan des accidents du travail et maladies professionnelles

L'administration nous a présenté un long document multipliant les données mais sans apporter beaucoup d'informations. Elle a souligné qu'il y avait peu d'écart entre le nombre de déclarations faites et le nombre d'accidents de service ou de maladies professionnelles finalement reconnus comme tels. Cependant, nous constatons pour notre part ces refus en particulier dans le cadre des RPS (Risques Psycho-sociaux). Pour limiter au maximum ces refus, il est indispensable de nous contacter pour que nous vous aidions à constituer votre dossier et à formuler votre demande.

De nombreux collègues, chaque année, font valoir la reconnaissance d'accident de service avec l'aide de FO.

D'autre part, nous avons signalé que le bilan de la médecine préventive n'avait pas été présenté depuis 2023 (report dû à l'arrêt en cours d'année dernière, du docteur Mory, seul médecin de prévention pour 2 départements). Le bilan des 2 années devrait être présenté prochainement. Il est réalisé mais le docteur Mory ne pouvait être présente aujourd'hui.

## Questions diverses

Un courriel a été envoyé en début d'année à toutes les écoles avec en pièce jointe l'affiche "agressions et incivilités" dont FO est à l'origine. En visite d'écoles, plusieurs directrices/directeurs nous ont fait part de l'utilité de cet affichage pour inciter des parents vindicatifs à davantage de modération. FO a donc demandé qu'une nouvelle diffusion de cette affiche "agressions et incivilité" soit effectuée en cours d'année. Madame Cailleau la diffusera à nouveau en février 2026.

## Autres annonces du directeur académique

Le directeur académique étant absent en début de séance, il a répondu en décalé aux déclarations des organisations syndicales, certains éléments ayant déjà été fournis par le secrétaire général.

Sur le bâti scolaire : Il assure que les subventions de l'État accordées aux collectivités locales par la préfète sont dirigées, en priorité, vers des projets d'amélioration de bâtiments scolaires.

Sur la carte scolaire (par l'intermédiaire du Secrétaire général) : Il reconnaît que les annonces de suppression de postes d'enseignants "font craindre effectivement un scénario beaucoup plus embêtant à gérer sur le plan des répercussions sur le terrain." Il évoque également un retard possible dans les décisions avec un éventuel report du calendrier habituel.

Sur l'inclusion :

Les temps d'inclusion à "100%" des enfants des dispositifs Ulis du département (2 semaines à la rentrée dans les collèges, une semaine dans les écoles ou encore une demi-journée toutes les semaines) sont une expérimentation menée sur la base du volontariat. Le DASEN a pu rencontrer plusieurs coordonnateurs d'Ulis et se dit satisfait des quelques retours positifs qu'il a obtenus. L'absence d'étude qualitative de ces expérimentations nous laisse quelque peu dubitatifs (ce sont ses propos qui n'engagent que lui...). Notre DASEN se montre toujours très volontariste et a un discours toujours très positif dès qu'il s'agit d'inclusion...

*Les représentants FO à la F3SCT ne sont pas des « spécialistes » : PE, certifié, CPE, ou encore AESH, ils mettent en œuvre des exigences s'appuyant avant tout sur les revendications (collectives ou individuelles) des personnels, sur le respect des législations existantes, et sur la responsabilité de notre employeur. C'est en ce sens que nous intervenons à la F3SCT. Les représentants FNEC-FP FO représentent TOUS les personnels de l'Education Nationale (PE, Certifiés,*

Agrégés, PLP, AESH, administratifs, infirmières, assistante sociale, médecin scolaire, IEN... ) Contrairement à ce que nous pouvons parfois lire ou entendre, les représentants à la F3SCT ne sont pas élus mais désignés par leur organisation syndicale. La F3SCT n'est pas une instance paritaire.

**Nous invitons les personnels du département de la Mayenne à venir renforcer les syndicats de la FNEC-FP FO en se syndiquant afin de leur donner les moyens d'agir quotidienne- -ment pour la défense des droits des personnels.**

**FNEC-FP FO 53 : [fnecfpfo53@gmail.com](mailto:fnecfpfo53@gmail.com) – 06.52.32.30.45**

(Stève Gaudin, secrétaire départemental)

**SNUDI-FO** (PE, PsyEN et AESH du 1<sup>er</sup> degré) : 06.52.32.30.45

[contact@snudifo-53.fr](mailto:contact@snudifo-53.fr) / [www.snudifo-53.fr](http://www.snudifo-53.fr)

**SN FO LC** (Prof, CPE et AESH des Lycées et collèges) : 07.80.43.74.45

[snfolc53@gmail.com](mailto:snfolc53@gmail.com) / <https://snfolc53.fr>

**ID FO** (Personnels de direction, IEN) [idfo@idfo.fr](mailto:idfo@idfo.fr)

**SN FO IEN** (infirmières de l'Education Nationale) [sinfoien.france@gmail.com](mailto:sinfoien.france@gmail.com)

**SNFOASEN** (assistants sociaux de l'Education nationale)

[sn.fo.asen@gmail.com](mailto:sn.fo.asen@gmail.com)

**SNETAA-FO** (Lycées professionnels) : [snetaafonantes@gmail.com](mailto:snetaafonantes@gmail.com)

**SPASEEN FO** (personnels administratifs) : [fo44.spaseen@laposte.net](mailto:fo44.spaseen@laposte.net)



**FNEC-FP FO 53**, syndicats **FORCE OUVRIERE** de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle

Bourse du travail, 6 rue Souchu Servinière, 53000 Laval Cedex

Tel. : 0243534226 – 0652323045 @ : [53@fo-fnecfp.fr](mailto:53@fo-fnecfp.fr)